



République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 16 novembre 2023 à 18 heures

Date de Convocation 09 novembre 2023

<p>Membres en exercice : 35</p> <p>Présents : 25 Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille Vingt-trois et le 16 novembre, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSCH, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Bruno COMMANDRE, Maurice DUNY, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Michel CAPONI À Flore THEROND, Francis DURAND À Henri COUDERC,</p> <p>Excusés : François ROUVEYROL, Emmanuel ADELY, Damien ARMAND, Michel CAPONI, Michel COMMANDRE, Régine DOUSSIERE, Francis DURAND, Jaclyn MALAVAL, Daniel.REBOUL, Jean WILKIN</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p>
---	--

Secrétaire de séance : Monsieur Alain CHMIEL

DELIB-2023-136 - APPEL À PROJETS EFFICIENCE ET ÉCONOMIE EAU AEAG - DEMANDE DE FINANCEMENT

Le Conseil communautaire,

CONSIDÉRANT l'effectivité du transfert des compétences communales relatives à l'Eau et à l'Assainissement à la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes au 1^{er} janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT que l'Agence de l'Eau Adour Garonne, au vu des enjeux quantitatifs en matière de ressource en eau, a lancé un appel à projets pour permettre aux acteurs de l'eau de mettre en place des investissements qui réduisent les prélèvements sur le milieu naturel ;

CONSIDÉRANT que cet appel à projets s'adresse notamment aux exploitations agricoles et aux responsables de la distribution de l'eau potable ;

CONSIDÉRANT la situation de sécheresse intense subie par le territoire communautaire et des grandes difficultés d'approvisionnement en eau potable rencontrées notamment sur l'unité de distribution du Causse Méjean en 2022 ;

VU la délibération n°DELIB_2023_070 du 6 avril 2023, qui acte que la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes sera le maître d'ouvrage délégué pour les études et les travaux d'installation de récupérateurs d'eau de pluie sur le Causse Méjean ;

CONSIDÉRANT que les plus gros consommateurs en eau potable du Causse Méjean, la Fromagerie de Hylzas et l'Aven Armand, souhaitent également être accompagnés dans une démarche d'économie d'eau par le biais d'une étude ;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place des compteurs individuels sur 7 UDI pour assurer le comptage de l'eau des usagers, les sensibiliser sur son usage, mais également traiter équitablement l'ensemble des abonnés du service en terme de facturation ;

CONSIDÉRANT le besoin de mettre en place un parc de compteurs communicants pour mieux comprendre la dynamique de la consommation en eau des usagers et ainsi adapter le fonctionnement du service en lien avec les enjeux de ressource, notamment dans le cadre du Schéma Directeur en Eau Potable en cours d'élaboration ;

CONSIDÉRANT que ces projets pourraient être financés à hauteur de 70% par des financements de l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre de son appel à projets « Economies et Efficience de l'Eau » ;

CONSIDÉRANT l'estimation de ces projets pour un montant de 2 031 500 € HT ;

CONSIDÉRANT le plan de financement prévisionnel suivant :

PLAN DE FINANCEMENT	
	Montant en € HT
Récupération d'eau de pluie pour l'abreuvement de 35 exploitations	1 400 000 €
Etude économie d'eau Fromagerie de Hylzas et Aven Armand	15 000 €
Mise en place d'un parc de compteurs sur les UDI sans comptage individuel	165 000,00€
Mise en place de compteurs individuels communicants	450 000,00€
Communication et sensibilisation des usagers	15 000 €
Total de l'opération	2 031 500 €
Subvention AEAG (70%)	1 422 050 €
Participation des exploitations agricoles (30%)	420 000 €
Participation des gros consommateurs (30%)	4 500 €
Part Autofinancement CCGCC	184 950 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

VALIDE le plan de financement proposé ;

SOLLICITE une aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre de son appel à projets « Economies et Efficience de l'Eau », à hauteur de 70%, sur une dépense subventionnable de 2 031 500 € HT ;

Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le



ID : 048-200069151-20231116-DELIB_2023_136-DE

MANDATE Monsieur le Président pour déposer le dossier de demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte et pièce utile se rapportant à cette affaire.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
Alain CHMIEL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.